

Gigaset

BasicLine IP

Le mode d'emploi actuel est
disponible à l'adresse :
www.gigaset.com/manuals



Contenu

Introduction	à la page 4
Les représentations de ce mode d'emploi	à la page 4
Aperçu	à la page 5
BasicLine IP (base)	à la page 5
Éléments de commande et d'affichage	à la page 6
Consignes de sécurité	à la page 7
Utilisation prévue	à la page 7
Consignes de sécurité importantes	à la page 8
Pour commencer	à la page 10
Informations sur l'accessibilité	à la page 10
Contenu de l'emballage	à la page 10
Mise en service	à la page 11
Utilisation	à la page 13
Téléphoner	à la page 13
Interface utilisateur	à la page 15
Utiliser les assistants	à la page 16
Autres fonctions	à la page 17
Inscrire/désinscrire des combinés	à la page 17
Listes des numéros bloqués	à la page 17
Recherche d'un combiné (Paging)	à la page 17
Paramètres	à la page 18
Aperçu des paramètres	à la page 18
Répertoire central	à la page 19
Combinés	à la page 19
Téléphonie	à la page 20
Système	à la page 23
Réseau	à la page 25

Dépannage

- Redémarrage de la base
- Restauration des réglages d'usine

à la page 26

à la page 26

à la page 26

Annexe

- Service clients & aide
- Certificat de garantie
- Homologation
- Conseils d'entretien
- Environnement
- Logiciel Open Source
- Caractéristiques techniques

à la page 27

à la page 27

à la page 27

à la page 33

à la page 34

à la page 35

à la page 36

à la page 37

Introduction

Ce chapitre fournit des informations sur le mode d'emploi. Il en explique les symboles et le formatage.

À propos de ce mode d'emploi :

Ce mode d'emploi décrit la configuration et l'utilisation de votre base et d'un combiné. Vous trouverez des informations sur d'autres réglages et menus dans l'interface utilisateur en ligne.

Les représentations de ce mode d'emploi

Les sections suivantes expliquent comment les informations s'affichent dans ce mode d'emploi.

Symboles



Avertissements dont le non-respect peut entraîner des blessures ou endommager l'appareil.



Informations importantes sur la fonction et l'utilisation correcte ou sur les fonctions pouvant entraîner des coûts.



Autres informations utiles.

Instructions de commande

1. Première étape
2. Prochaine étape
- Résultat

Renvoi interne

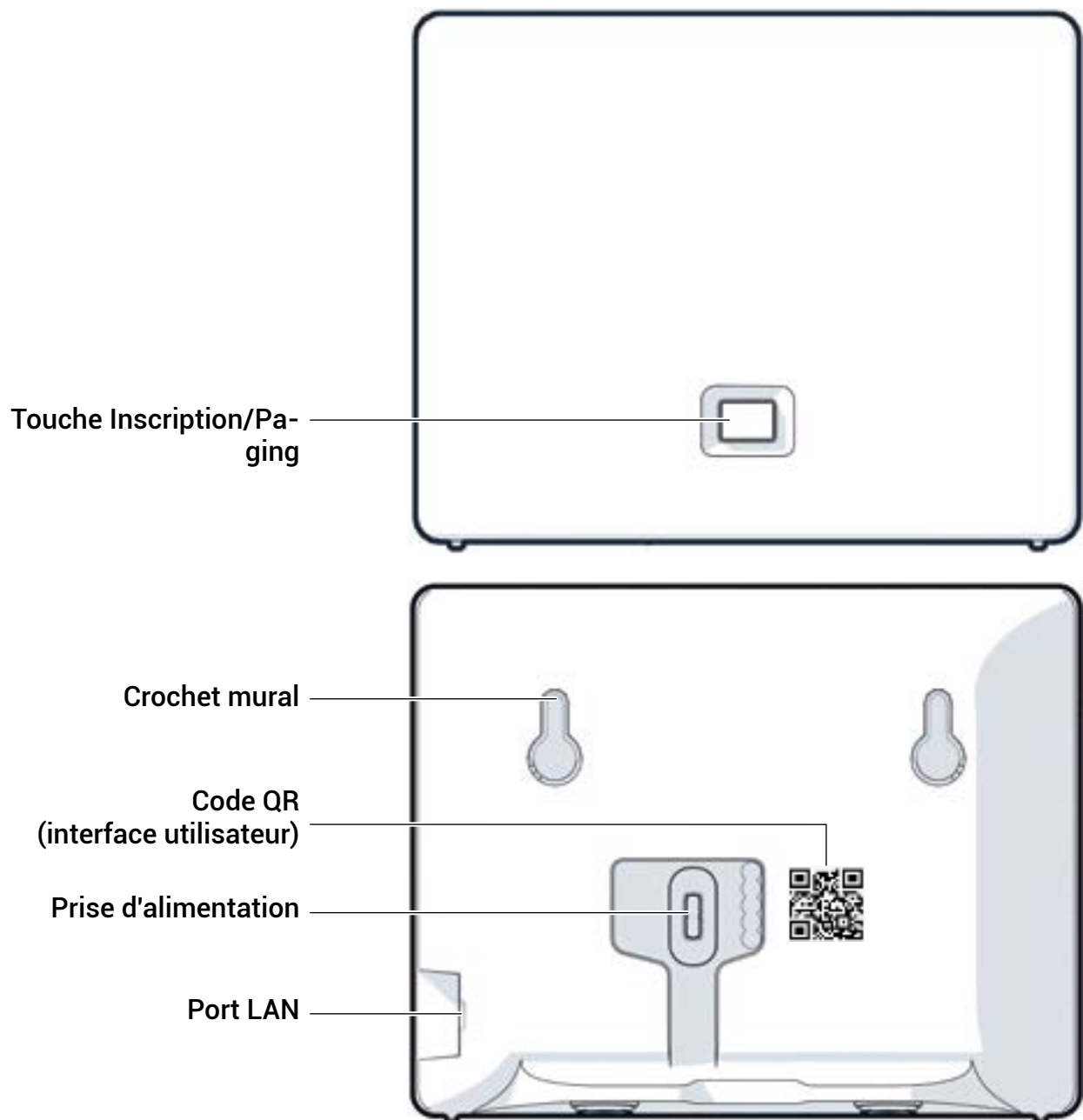
Ce symbole indique un renvoi au sein de ce document : ➡

Navigation dans les menus

La navigation dans les menus et sous-menus est décrite par le format suivant : **Téléphonie ► Paramètres d'appel**

Aperçu

BasicLine IP (base)



Éléments de commande et d'affichage

Les éléments de commande et d'affichage de votre base sont décrits ci-dessous.

Votre base a une touche sur le devant. Cette touche sert également de témoin lumineux.

Touche Inscription/Paging

Recherche d'un combiné (Paging) : Appuyez brièvement sur la touche (< 1 sec.).

L'adresse IP du combiné s'affiche sur son écran.

Inscription du combiné : Appuyez longtemps sur la touche (1 à 5 sec.). La procédure d'inscription démarre.

Réinitialisation aux réglages d'usine : Maintenez 10 sec. la touche enfoncée. Relâchez la touche lorsque la LED s'éteint. Appuyez longtemps sur la touche (5 sec.).

Témoin lumineux

	Vert allumé	La base est prête à fonctionner
	Vert clignotant	Participant en communication ou mode d'inscription DECT.
	Jaune clignotant	La mise à jour du micrologiciel est en cours.
	Rouge allumé	Absence de connexion réseau. Base non opérationnelle.
	Rouge clignotant	L'appareil démarre ou se réinitialise. Base non opérationnelle.

Consignes de sécurité



Veillez lire attentivement ces instructions. Le non-respect de ces consignes peut entraîner des blessures et un endommagement de l'appareil et constituer une violation des lois en vigueur.

Veillez expliquer aux enfants le contenu de ce document et les risques liés à l'utilisation de cet appareil.

Le mode d'emploi fait partie intégrante de votre appareil. Il comprend des informations essentielles sur la sécurité, l'utilisation et l'élimination. Veillez vous familiariser avec toutes les consignes d'utilisation et de sécurité avant d'utiliser votre appareil.

N'utilisez votre appareil que conformément à la description et pour les applications mentionnées. Ne remettez votre base à un tiers qu'en y joignant tous les documents.

Utilisation prévue

Votre BasicLine IP – appelée ci-après « base » – est une base téléphonique pour l'inscription de combinés DECT. Cette base convient à un usage privé et professionnel au sein d'un réseau de téléphonie mobile.

Toute autre utilisation est interdite. Vous n'avez pas l'autorisation d'effectuer des changements ou des modifications sur votre base. Dans le cas contraire, la garantie est annulée.

Consignes de sécurité importantes



Avertissement !

Risque d'étouffement ! Tenir hors de portée des enfants ! Tenez les emballages et films de protection ainsi que les batteries hors de portée des enfants. Conservez le téléphone mobile et les accessoires hors de portée des enfants. Les jeunes enfants peuvent avaler les petites pièces ou les piles. Si une pile est avalée, consultez immédiatement un médecin.



Mettez au rebut les appareils usagés conformément aux instructions s'y rapportant (voir la section ➡ **Environnement**).

- Plage de température autorisée : 5 à 45 °C.
Les températures élevées peuvent réduire la durée de vie des appareils électroniques et endommager la batterie ; certaines pièces en plastique risquent de se déformer ou de fondre. Si vous utilisez ou conservez votre base dans des pièces réfrigérées, de la condensation peut se former à l'intérieur et détruire les circuits électroniques.
- Installez la base à un endroit central de l'appartement ou de la maison, sur une surface plane et antidérapante. Les supports de l'appareil ne laissent en principe pas de traces sur les surfaces. En raison de la diversité des peintures et vernis utilisés sur les meubles, il est impossible d'exclure des traces sur la zone de contact.
- N'exposez jamais votre base à des sources de chaleur telles que celles émanant de la lumière directe du soleil ou d'autres appareils électriques.
- Protégez votre base contre l'humidité, la poussière ainsi que les vapeurs et liquides corrosifs.
- N'utilisez pas votre base dans des zones présentant un risque d'explosion. Respectez tous les panneaux d'avertissement. Les zones présentant un risque d'explosion sont aussi les zones où il est normalement recommandé d'éteindre les moteurs de véhicules. Dans de tels endroits, les étincelles peuvent provoquer des explosions ou incendies qui risquent de causer des blessures et de mettre éventuellement la vie en danger. Il s'agit de zones telles que stations-service, usines chimiques, systèmes de transport et de stockage de produits chimiques dangereux, espaces sous les ponts de navires, zones où l'air contient des substances chimiques ou particules fines comme de la poussière ou des particules de poudre métallique.
- Votre base n'est pas étanche aux projections d'eau. Il ne faut donc pas l'installer dans une pièce humide comme une salle de bains ou salle d'eau.
- Il est interdit de court-circuiter, démonter ou modifier votre base, ceci pouvant entraîner un risque de blessure, de choc électrique, d'inflammation ou d'endommagement du chargeur.

Appels d'urgence

Votre base ne peut pas marcher pendant une panne de courant. Il est alors également impossible d'émettre un appel d'urgence.

Dispositifs médicaux/utilisation en milieux hospitaliers

- À proximité de votre base, le fonctionnement des appareils médicaux peut être affecté. Tenez toujours compte des conditions techniques de l'environnement où vous vous trouvez (dans un cabinet médical, etc.).
- Si vous portez un dispositif médical tel qu'un stimulateur cardiaque, contactez le fabricant du produit avant de l'utiliser. Vous en saurez plus sur la sensibilité de votre base aux sources d'énergie externes à haute fréquence.
- Aides auditives, implants cochléaires : certains appareils numériques sans fil peuvent perturber les aides auditives et les implants cochléaires. Contactez les fabricants de ces produits en cas d'interférences.

Appareils défectueux

- L'installation et la réparation des produits produits est exclusivement réservée au personnel de maintenance qualifié. Adressez-vous à un centre de service technique Gigaset.
- Éliminez correctement les appareils défectueux ou faites-les réparer par notre **service clientèle**. Ces appareils pourraient perturber d'autres services sans fil.

Avis de confidentialité

Lorsque votre base est raccordée au routeur, elle se connecte automatiquement au Gigaset Support Server. Il envoie une fois par jour ces informations spécifiques à l'appareil :

- Numéro de série / référence
- Adresse MAC
- Adresse IP privée du Gigaset dans le réseau LAN, ses numéros de ports
- Nom d'appareil
- Version du logiciel
- Nombre de combinés inscrits
- Informations de licence

Le Support Server fait le lien avec les informations spécifiques aux appareils déjà connues :

- Mots de passe système / appareil

Pour commencer

Ce chapitre contient des informations sur le contenu de la livraison et sur la mise en service.

Informations sur l'accessibilité

Les informations contenues dans ce mode d'emploi sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les informations suivantes vous servent d'orientation.

Les éléments de commande sont décrits, votre base étant disposée comme suit :

- Les pieds de votre base sont en bas.
- La touche de commande et le témoin lumineux se trouvent sur la face avant de votre base.

Interface utilisateur

Vous pouvez accéder à l'interface utilisateur via le code QR situé au dos de votre base.

Toute personne en situation de handicap peut utiliser l'interface utilisateur grâce aux fonctions intégrées du navigateur Internet (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).

- Dans l'interface utilisateur, vous avez accès aux paramètres et aux informations d'état.

Contenu de l'emballage

Avant la mise en service, vérifiez le contenu de l'emballage de votre BasicLine IP.

Contactez le service clientèle Gigaset si quelque chose manque ou est endommagé.

- 1 base BasicLine IP
- 1 câble de chargement (USB type C)
- 1 câble réseau (LAN)
- 1 bloc secteur USB C (en option)
- 1 combiné Comfort 500HX (en option)
- 1 guide de démarrage rapide



Mise en service

Les paragraphes suivants décrivent la mise en service de votre base.

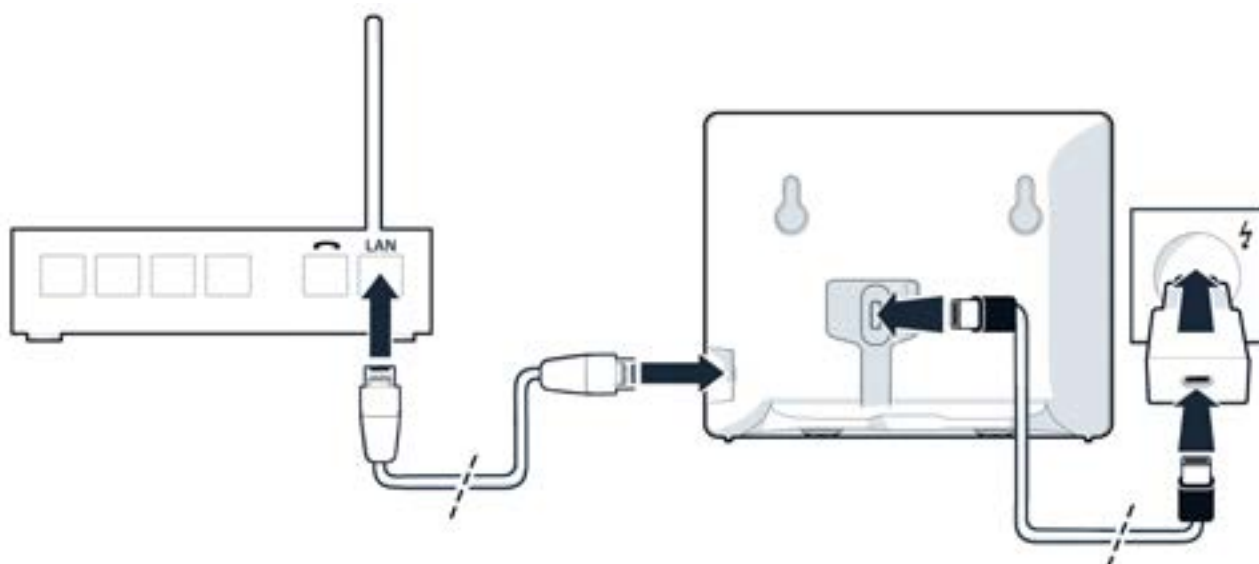
La première étape consiste à connecter la base à votre réseau local. La deuxième étape consiste à enregistrer le combiné sur la base.



Avertissement !

Danger de choc électrique ! En cas d'installation en extérieur, respectez les consignes de sécurité spécifiques à l'environnement en question. Respectez en particulier les consignes de sécurité relatives à la protection contre la foudre.

Raccorder la base



1. Branchez le câble LAN fourni sur votre base et un routeur.
2. Branchez, via un bloc secteur USB C approprié, le câble USB C fourni à votre base et à une prise de courant correctement installée.

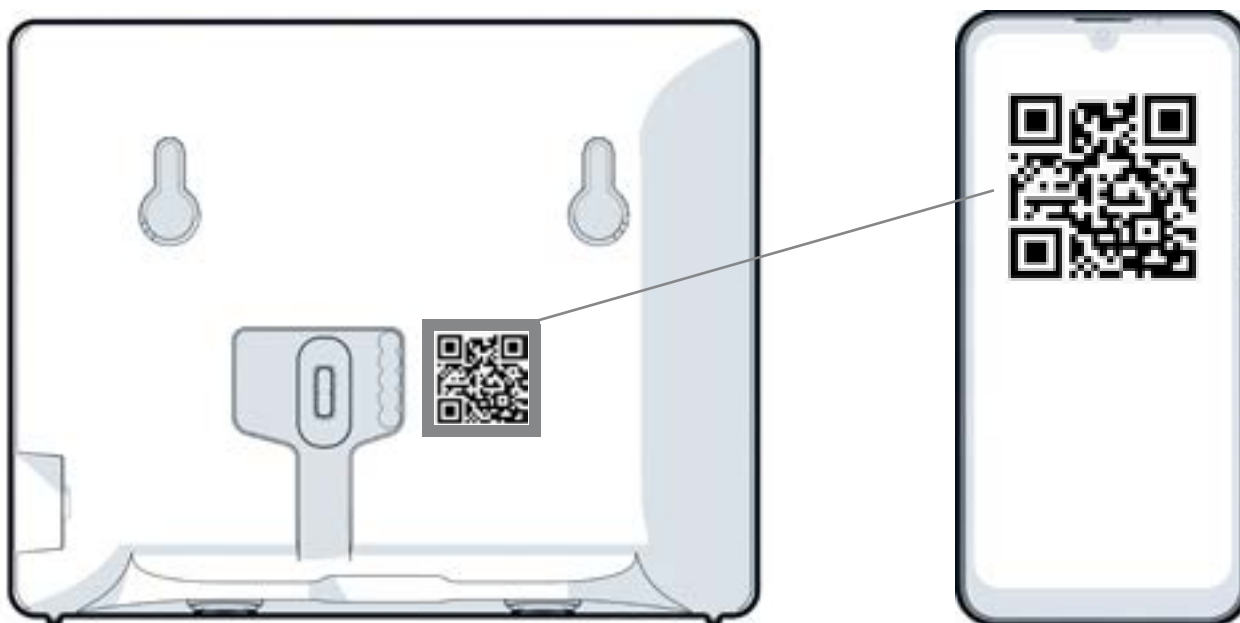


En fonction de la variante de votre base, un bloc secteur USB C est déjà compris dans la livraison. Dans le cas contraire, utilisez un bloc secteur USB C répondant aux spécifications mentionnées (voir le chapitre ➡ **Caractéristiques techniques**).

Préparation du combiné

1. Mettez le combiné en service, voir le mode d'emploi du combiné.
 - Le combiné est prêt à être inscrit sur votre base.

Effectuer la configuration



1. Scannez avec un smartphone ou une tablette le code QR de droite situé au dos de votre base. Ou ouvrez sinon le navigateur Internet pour y entrer l'adresse suivante : **gigaset-config.com**. L'interface utilisateur de votre base s'affiche ainsi que l'assistant de configuration. Si plusieurs appareils s'affichent, sélectionnez **Gigaset BasicLine IP**.
2. Suivez les étapes de configuration qui s'affichent.
3. Sélectionnez la langue et le pays.



Les paramètres nécessaires au bon fonctionnement de votre base sont réglés par la sélection du pays.

4. Définissez un mot de passe.
5. Configurez la connexion téléphonique. Il vous faut ici les données de connexion de votre fournisseur d'accès Internet.
6. Inscrivez le combiné sur votre base.

👉 Le combiné est maintenant prêt à fonctionner.



Vous pouvez facilement enregistrer d'autres combinés via l'interface utilisateur. Suivez les étapes qui s'affichent à l'interface utilisateur dans la section **Combiné**. Vérifiez en ligne la compatibilité de vos combinés : **www.gigaset.com/kompatibilitaet**

Utilisation

Ce chapitre fournit des informations sur l'utilisation de votre base. Il décrit comment utiliser votre base et les fonctions principales avec un combiné enregistré.

Une commande directe de votre base n'est pas prévue. La configuration de votre base s'effectue via l'interface utilisateur (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).

Téléphoner

Pour pouvoir téléphoner, il faut remplir les conditions suivantes :

- Votre base est raccordée à votre réseau local (LAN).
- Au moins un combiné est connecté à votre base.
- Au moins une connexion VoIP est configurée et attribuée au combiné connecté.



Une fois la configuration initiale de votre base terminée, toutes les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies (voir chapitre ➡ **Mise en service**).



Les fonctions de téléphonie disponibles dépendent du combiné utilisé. Les fonctions importantes sont expliquées ci-dessous. Il est possible que la commande de votre combiné soit différente. Pour plus d'informations, reportez-vous au mode d'emploi du combiné.

Vous trouverez le mode d'emploi détaillé de votre combiné Gigaset en ligne à l'adresse suivante : **www.gigaset.com/manuals**

Passer et recevoir des appels

La section suivante explique comment téléphoner via votre combiné enregistré.
Il existe plusieurs façons de lancer un appel.

Saisir le numéro d'appel via le pavé numérique :

1. Saisissez le numéro d'appel souhaité via le pavé numérique de votre combiné.
2. Appuyez sur la **touche Décrocher**.
📞 Le numéro est appelé.

Utiliser un numéro de téléphone enregistré sous un contact :

1. Ouvrez les contacts (répertoire téléphonique) sur votre combiné.
Une liste des contacts s'affiche.
2. Sélectionnez le contact souhaité. Faites le cas échéant défiler la liste.
Tous les numéros de téléphone enregistrés sur le contact s'affichent.
3. Appuyez sur la **touche Décrocher**.
📞 Le numéro sélectionné est appelé.

Utiliser un numéro de téléphone du journal des appels :

1. Ouvrez le journal des appels sur votre combiné.
Le journal des appels s'affiche.
2. Appuyez sur la **touche Décrocher**.
📞 Le numéro sélectionné est appelé.

Appels entrants

En cas d'appel entrant, le numéro de téléphone de l'appelant s'affiche s'il n'est pas masqué. Des informations sur le contact ou l'identité de l'appelant peuvent également s'afficher.

Prendre un appel :

1. Appuyez sur la **touche Décrocher**.
📞 Vous avez pris l'appel entrant.



Si vous avez activé la fonction de réponse automatique, l'appel est pris dès que vous retirez votre combiné du chargeur.
Pour plus d'informations, reportez-vous au mode d'emploi du combiné.

Refuser un appel :

1. Appuyez sur la **touche Refuser**.
📞 Vous avez refusé l'appel entrant.

Fonctions disponibles pendant un appel

Différentes fonctions sont disponibles pendant une communication :

- **Modifier le volume**
Réglez le volume sur votre combiné.
- **Couper le son**
Coupez le microphone de votre combiné. Votre correspondant ne peut pas vous entendre.
- **Mains-libres**
Activez le haut-parleur de votre combiné.
- **Fin de l'appel**
Mettez fin à la conversation téléphonique en cours en appuyant sur la **touche Raccrocher**.



Les fonctions disponibles dépendent du combiné que vous utilisez.
Pour plus d'informations, reportez-vous au mode d'emploi du combiné.

Interface utilisateur

L'interface utilisateur donne accès à tous les paramètres de votre base.

Vous pouvez y accéder via un navigateur Internet de votre ordinateur, de votre tablette ou de votre smartphone.

Démarrage de l'interface utilisateur

1. Scannez avec un smartphone ou une tablette le QR code de gauche situé au dos de votre base. Ou ouvrez sinon le navigateur Internet d'un ordinateur pour y entrer l'adresse suivante : **gigaset-config.com**
 - L'interface utilisateur de votre base s'affiche ainsi que l'assistant de configuration. Si plusieurs appareils s'affichent, sélectionnez **Gigaset BasicLine IP**.



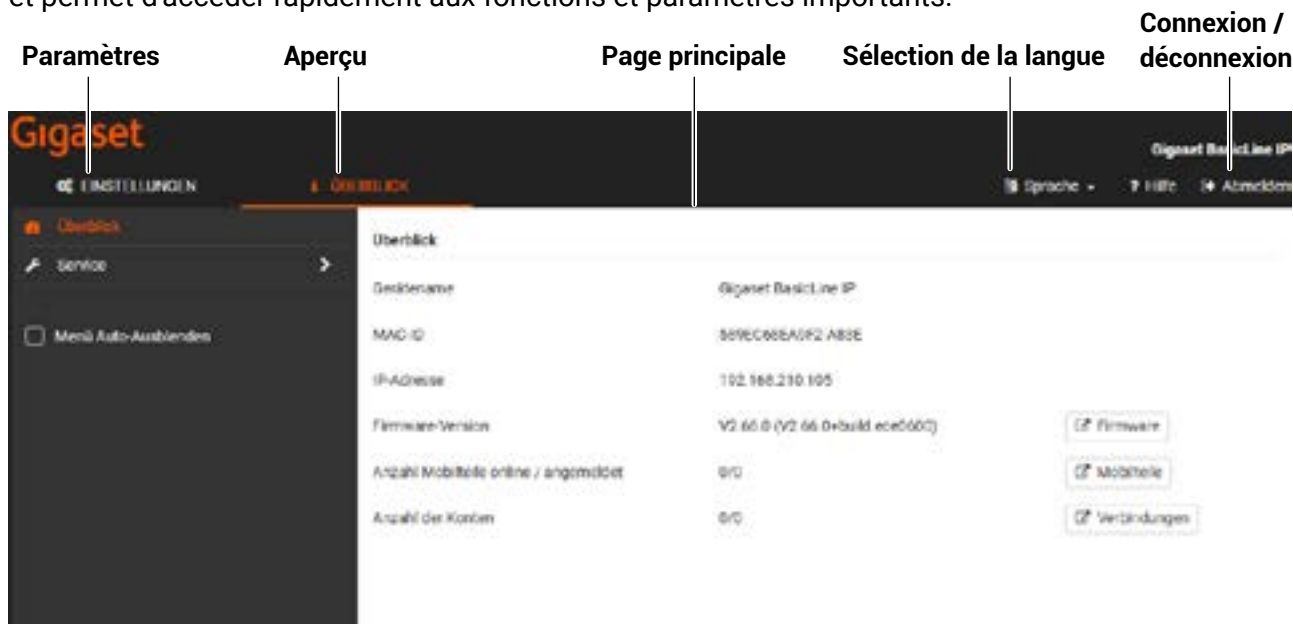
Vous n'arrivez pas à accéder à l'interface utilisateur comme décrit ici ?
Vous pouvez également saisir l'adresse IP de votre base via votre navigateur Internet.
Identification de l'adresse IP :
Appuyez brièvement sur la **touche Connexion/Paging** de votre combiné.
L'adresse IP de la base s'affiche à l'écran.

Tableau de bord de l'interface utilisateur

La section suivante explique comment l'interface utilisateur est structurée.

Au démarrage de l'interface utilisateur s'affiche son tableau de bord.

Celui-ci contient diverses informations sur l'état de fonctionnement des composants du téléphone et permet d'accéder rapidement aux fonctions et paramètres importants.



Sélectionner la langue

Sélectionnez la langue d'affichage de l'interface utilisateur.

Connexion/déconnexion Se connecter ou se déconnecter de l'interface utilisateur.

Aperçu

Affiche des informations sur l'état comme la version du micrologiciel, etc.

Paramètres

Paramètres des différents domaines.

Page principale

Affiche le contenu du sous-menu sélectionné.

Utiliser les assistants

Les assistants vous guident pas à pas dans la configuration des paramètres importants de votre base. Voici les assistants qui vous sont proposés :

- **Première installation** Assistant de la première mise en service.
- **Combiné** Inscrire des combinés sur votre base.
- **Connexions VoIP** Connexion ou déconnexion de l'interface utilisateur.

Autres fonctions

Ce chapitre renseigne sur d'autres fonctions de votre base.

Inscrire/désinscrire des combinés

Vous pouvez désinscrire des combinés connectés et en inscrire de nouveaux.

Inscription d'un combiné

1. Ouvrez l'interface utilisateur de votre base (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).
2. Exécutez l'assistant de configuration dans la zone **Combinés**.
 - ➡ Vous avez inscrit le combiné.

Désinscription du combiné

1. Ouvrez l'interface utilisateur de votre base (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).
2. Naviguez vers la zone **Combinés**.
3. Suivez les étapes affichées pour la désinscription.
 - ➡ Vous avez désinscrit le combiné.

Listes des numéros bloqués

Les listes de blocage peuvent être configurées individuellement sur chaque combiné.



Le type et l'étendue des listes de blocage dépendent du combiné que vous utilisez. Pour plus d'informations, reportez-vous au mode d'emploi du combiné.

Recherche d'un combiné (Paging)

Si vous égarez un combiné, vous pouvez déclencher un appel Paging.

1. Appuyez brièvement sur la **touche Inscription/Paging** de votre base.
Tous les combinés inscrits sur votre base sonnent.
2. Appuyez à nouveau brièvement sur la **touche Inscription/Paging** de votre base ou appuyez sur la touche Décrocher de votre combiné.
 - ➡ L'appel Paging est terminé.

Paramètres

Ce chapitre explique les réglages de votre base.

Ces paramètres de votre base sont accessibles via l'interface utilisateur (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).

Les sections suivantes décrivent les principaux paramètres en se référant à l'arborescence du menu de l'interface utilisateur.



Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les paramètres directement dans l'interface utilisateur via l'aide contextuelle portant sur le contenu. Pour ce faire, sélectionnez l'icône ? à côté du paramètre voulu.

Aperçu des paramètres

L'aperçu suivant des paramètres se réfère à l'arborescence du menu de l'interface utilisateur.

Contacts	Répertoire central
Combinés	Gestion
Téléphonie	Connexions Audio Paramètres d'appel
Système	Pays Configurateur web Provisionnement et configuration Sécurité Journal du système Date et heure Micrologiciel Sauvegarde des paramètres Redémarrage et réinitialisation Paramètres DECT
Réseau	IP/LAN

Répertoire central

Dans la zone **Contacts**, vous pouvez mettre un répertoire central à disposition de tous les combinés. Ce répertoire peut être directement téléchargé d'un ordinateur à votre base.



Le fichier du répertoire doit être disponible dans un format XML spécifique. Vous trouverez des informations détaillées sur le format XML à l'adresse : wiki.gigaset.com

Téléchargez votre répertoire téléphonique en cliquant sur une touche de commande de votre ordinateur.

Si nécessaire, procédez à d'autres réglages du répertoire.

Combinés

Dans la zone **Combinés**, vous pouvez gérer les combinés inscrits et modifier le code PIN d'enregistrement.

Gestion des appareils DECT

Vous pouvez gérer les combinés inscrits et effectuer notamment les modifications suivantes :

- **Nom interne de l'appareil**
Le nom l'appareil est configuré lors de la mise en service et s'affiche dans l'en-tête de l'écran de veille.
- **N° interne**
Numéro d'appel interne du combiné.
- **N° sortant**
Numéro d'appel pour les appels sortants.
- **N° entrant**
Numéro(s) d'appel pour les appels entrants.

Configuration du code PIN d'enregistrement

Le code PIN d'enregistrement doit être saisi sur le combiné pendant la procédure d'enregistrement (réglage par défaut : **0000**).

Vous pouvez modifier individuellement le code PIN d'enregistrement dans l'interface utilisateur, dans la zone **Combinés** (voir chapitre ➡ **Démarrage de l'interface utilisateur**).

Téléphonie

Dans la zone **Téléphonie**, vous pouvez effectuer différents réglages pour la téléphonie.

Configuration des connexions

Pour pouvoir téléphoner, vous avez besoin d'au moins un compte VoIP (connexion) auprès de votre opérateur fournisseur d'accès à Internet. Cette connexion peut être fournie par un opérateur fournisseur d'accès ou un autocommutateur.

Pour pouvoir vous connecter, vous recevez des données d'accès (nom d'utilisateur, identifiant de connexion, mot de passe, etc.).

Chaque appareil de téléphonie doit se voir attribuer au moins une connexion. Les appareils peuvent avoir des connexions différentes pour les appels entrants et les appels sortants.

Vous pouvez gérer les connexions et effectuer notamment les modifications suivantes :

- **Afficher les connexions**

Affiche l'état actuel de la connexion.



Le statut de l'inscription est mis à jour de manière dynamique. Si toutes les données ont été correctement saisies, une ligne s'affichera enregistrée au bout de trois à dix secondes.

- **Ajouter une nouvelle connexion**

Pour la configuration de connexions VoIP, Gigaset met à disposition des profils d'opérateur dans lesquels les paramètres de base sont réglés en fonction de l'opérateur concerné. Il ne vous reste plus qu'à entrer les données d'accès. S'il n'existe pas de profil pour votre fournisseur d'accès, procédez à la configuration manuellement. Pour configurer les connexions, utilisez l'assistant Connexion VoIP.

- **Éditer/supprimer des connexions**

Vous pouvez éditer ou supprimer des connexions existantes.

Audio

Vous pouvez effectuer différents réglages audio pour la qualité du son.

Qualité vocale

Le système téléphonique permet à l'utilisateur de téléphoner avec le codec haut débit G.722 en profitant d'une qualité vocale exceptionnelle. Une station de base prend en charge au maximum cinq appels haut débit.

Sur cette page, vous pouvez activer/désactiver l'utilisation du codec haut débit G.722 sur le système téléphonique.



Afin de permettre aux utilisateurs de passer des appels haut débit, il faut avoir activé le codec G.722 pour le profil opérateur de la connexion.

Paramètres d'appel

Vous pouvez définir différents paramètres d'appel pour les combinés connectés.

Transfert d'appel

Effectuez les réglages sur le transfert d'appel. Sélectionnez la manière dont le transfert d'appel est effectué. Définissez une adresse de destination pour le transfert d'appel.

Préfixe

Si vous utilisez le téléphone sur un autocommutateur, vous devrez éventuellement composer un préfixe pour les appels externes (« 0 » par ex.) Si vous enregistrez le préfixe dans la configuration, il servira à chaque appel externe.

Préfixes des pays et indicatifs régionaux

Si vous téléphonez sur le réseau fixe, vous devez, le cas échéant (selon le fournisseur), composer l'indicatif régional également pour les communications locales. Spécifiez que l'indicatif régional est automatiquement composé pour tous les appels VoIP passés dans le réseau local ainsi que pour les appels nationaux. Cela signifie que le préfixe local est placé au début de tous les numéros qui ne commencent pas par 0, y compris lors de la composition de numéros d'appel à partir du répertoire ou d'autres listes.

Préfixe local

- **Préfixe** Préfixe indicatif régional. Valeur : max. 4 chiffres, 0-9 Ces chiffres précèdent l'indicatif régional lors de communications nationales longue distance.
- **Préfixe indicatif local** Indicatif régional (en fonction du pays / de l'opérateur). Valeur : max. 8 chiffres, 0-9
Exemple « Londres » : **Préfixe** = 0, **numéro** = 207

Indicatif du pays

- **Préfixe** Préfixe de l'indicatif international. Valeur : max. 4 chiffres, 0-9
- **Numéro** Indicatif international. Valeur : max. 4 chiffres, 0-9
Exemple « Grande-Bretagne » : **Préfixe** = 00, **numéro** = 44

Sélection de la sonnerie

Les sons (par exemple la tonalité d'appel, la sonnerie des appels entrants, la tonalité « occupé » ou le signal d'un double appel) diffèrent selon le pays et/ou la région. Par défaut, la sélection se fait en fonction du pays sélectionné. Vous pouvez modifier ce réglage.



Le pays est défini pour le système via l'assistant de configuration et peut être modifié dans la zone **Téléphonie ► Paramètres d'appel**. Le paramètre de sélection de la sonnerie n'a aucun impact sur le pays défini pour le système.

Système

Dans la zone **Système**, vous pouvez effectuer différents réglages du système (provisionnement, date/heure, micrologiciel, etc.).

Provisionnement et configuration

Sur cette page, vous pouvez définir le serveur de provisionnement pour le système téléphonique ou télécharger un fichier de configuration permettant de démarrer une procédure de configuration automatique.

Le provisionnement désigne la procédure consistant à télécharger sur les téléphones VoIP (ici les stations de base DECT) les données de configuration et de compte qui sont requises.

Cela est réalisé grâce à des profils. Un profil est un fichier de configuration contenant des réglages spécifiques au téléphone VoIP, les données fournisseur VoIP ainsi que les contenus spécifiques aux utilisateurs. Il doit être disponible sur un serveur de Serveur HTTP de provisionnement accessible sur Internet public ou dans le réseau local.

La configuration automatique désigne le processus au cours duquel le système téléphonique se connecte automatiquement avec un serveur, télécharge des paramètres spécifiques au fournisseur (par exemple l'URL du serveur SIP) ainsi que des paramètres spécifiques à l'utilisateur (nom d'utilisateur et mot de passe par exemple) et les stocke dans sa mémoire non volatil. La configuration automatique n'est pas nécessairement limitée aux paramètres nécessaires pour la téléphonie VoIP. Elle peut également être utilisée pour la configuration d'autres paramètres, tels que réglages du service en ligne, si les téléphones VoIP prennent en charge ces fonctions. Pour des raisons techniques, un provisionnement automatique n'est cependant pas possible pour tous les paramètres de configuration du téléphone.



Informations détaillées sur la configuration d'un serveur de provisionnement et la création de profils de provisionnement pour téléphones : **wiki.gigaset.com**

Date et heure

Dans la configuration par défaut du système, la date et l'heure sont transmises par un serveur d'horloge d'Internet. Sur cette page, vous pouvez modifier les serveurs d'horloge, régler votre fuseau horaire et prendre des mesures au cas où le serveur d'horloge Internet n'est pas disponible.

Mise à jour du micrologiciel

Un nouveau micrologiciel peut résoudre des problèmes de votre base ou fournir de nouvelles fonctionnalités. Votre base peut automatiquement rechercher les mises à jour du micrologiciel. Vous pouvez également lancer cette procédure manuellement.

La mise à jour manuelle du micrologiciel requiert un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Sauvegarde et restauration des paramètres

Après avoir configuré votre base ou modifié la configuration, notamment l'inscription et la désinscription de combinés, vous devez sauvegarder les derniers réglages effectués. Si vous modifiez les paramètres par inadvertance ou si vous devez réinitialiser votre base en raison d'une erreur, vous pourrez restaurer ces réglages qui ont été sauvegardés.

Les paramètres sont enregistrés dans un fichier de configuration. Le fichier de configuration contient toutes les données système, y compris les données d'inscription DECT des combinés.

Un ordinateur, un smartphone ou une tablette sont requis pour assurer une sauvegarde ou une restauration.

ECO DECT

ECO DECT est une technologie respectueuse de l'environnement qui réduit la consommation électrique et permet une diminution variable de la puissance d'émission.

Puissance d'émission DECT

1. Réglez la puissance d'émission DECT selon vos exigences :

Portée maximale

La portée de l'appareil est réglée au maximum (réglage standard). Cela garantit la meilleure connexion entre le combiné et les stations de base. En mode veille, le combiné n'envoie aucun signal radio. Seule la base assure le contact avec le combiné grâce à un signal radio faible. Au cours d'une communication, la puissance d'émission s'adapte automatiquement à la distance entre la station de base et le combiné. Plus cette distance est faible, et plus le rayonnement radio sera faible.

Zone restreinte :

Le rayonnement radio est réduit jusqu'à 80 %. La portée en est également réduite.

Réglages de sécurité DECT

Par défaut, la liaison radio DECT entre des stations de base et des combinés est codée. Les options suivantes vous permettent de définir plus précisément les réglages de sécurité.

Cryptage DECT :

1. Activez / désactivez l'option :

■ **Activé**

Tous les appels sont cryptés.

■ **Désactivé**

Aucun appel n'est crypté.

Sécurité avancée - cryptage anticipé et re-keying :

1. Activez / désactivez l'option :

■ **Activé**

Les messages suivants sont cryptés :

Messages CC (Call Control) dans un appel.

Données qui sont éventuellement confidentielles dans une phase initiale de la signalisation, telles que composition ou envoi d'informations CLIP.

Le code utilisé pour le cryptage est modifié pendant l'appel en cours ; cela renforce la sécurité de l'appel.

■ **Désactivé**

Les messages CC et les données de la phase initiale ne sont pas cryptés.

Sécurité accrue - Déconnexion automatique pour les appels non cryptés :

1. Activez / désactivez l'option :

■ **Activé**

Si le cryptage est activé, il est annulé lorsqu'un appel est lancé depuis un appareil, ne supportant pas le cryptage.

■ **Désactivé**

Le cryptage n'est jamais annulé.

Réseau

Dans la zone **Réseau**, vous pouvez effectuer différents réglages concernant le réseau (nom de l'appareil, attribution de l'adresse, VLAN).

Ces réglages sont réservés aux utilisateurs expérimentés et ne sont pas nécessaires lors d'un fonctionnement normal.

Dépannage

Ce chapitre donne des conseils de dépannage pour votre base.

Vous trouverez les réponses aux questions fréquemment posées sur votre base sur notre portail d'assistance :

service.gigaset.de ou **gigaset.com/service**

Redémarrage de la base

Si votre base ne fonctionne pas correctement, redémarrez-la.

Dans la zone **Système ►**, vous pouvez **redémarrer et réinitialiser** la base (voir chapitre ► **Démarrage de l'interface utilisateur**).

Restauration des réglages d'usine

Si le problème ne peut pas être résolu autrement, il peut être utile de restaurer les réglages d'usine de votre base. Veuillez noter que votre base devra être ensuite reconfigurée.



Important !

La restauration des réglages d'usine supprime tous les paramètres et données personnels. Sauvegardez auparavant vos paramètres (voir chapitre ► **Sauvegarde et restauration des paramètres**).

Les réglages d'usine peuvent être restaurés via l'interface utilisateur ou via la touche de l'appareil.

Interface utilisateur :

1. Naviguez vers la zone **Système ► Redémarrage et réinitialisation**.
2. Suivez les étapes qui s'affichent.
 - ✎ Les réglages d'usine de votre base sont restaurés.

Touche Inscription/Paging :

1. Maintenez la **touche Connexion/Paging** enfoncée jusqu'à l'extinction du voyant rouge. Cette touche se trouve sur la face avant de la base.
2. Relâchez la **touche Connexion/Paging**.
3. Appuyez sur la **touche Connexion/Paging** pendant 5 secondes.
 - ✎ Les réglages d'usine de votre base sont restaurés.

Annexe

Service clients & aide

Des questions ?

Vous obtiendrez rapidement une aide et des informations en consultant ce mode d'emploi.

D'autres informations sur les thèmes

- Products (Produits)
- Documents (Documentation)
- Interop (Interopérabilité)
- Firmware
- FAQ
- Assistance

accessible à l'adresse **gigaset.com/service** ou via le code QR qui vous renvoie directement à la page d'assistance en ligne :



Certificat de garantie

Sauf mention contraire, le garant (désigné par la suite par « Gigaset Technologies ») accorde au consommateur (client), nonobstant ses droits légaux vis-à-vis du vendeur en cas de défaut, une garantie de durabilité selon les conditions indiquées par la suite (conditions de garantie). Les droits de garantie du client ne sont pas limités par cette garantie. Le recours aux droits de garantie est gratuit. Cette garantie représente une obligation du garant, en plus des droits de garantie gratuits légaux, en cas de réclamations suite à des défauts.

Conditions de garantie :

- Les appareils neufs (téléphones, smartphones) ainsi que leurs composants, présentant, dans les 24 mois suivant leur achat, un défaut de fabrication et/ou de matériau, sont échangés contre un appareil équivalent ou réparés gratuitement par Gigaset Technologies, à sa discrétion. Cette garantie de durabilité est de 12 mois à compter de l'achat pour les pièces d'usure (toutes les pièces mobiles pouvant être remplacées par le client lui-même, p. ex. pièces de rechange, piles, claviers, boîtier).
- Cette garantie ne s'applique pas si le défaut de l'appareil est dû à une manipulation incorrecte et/ou à un non-respect des indications du mode d'emploi.
- Cette garantie ne s'étend pas aux opérations effectuées par le distributeur agréé ou le client lui-même (p. ex. installation, configuration, téléchargement de logiciels). Les guides et les logiciels éventuellement fournis sur un support de données distinct sont également exclus de la garantie.
- La preuve d'achat datée tient lieu de garantie. Le client doit faire valoir les revendications concernant la garantie dans les deux mois suivant la prise de connaissance du cas de garantie.
- Les appareils remplacés, ainsi que leurs composants, qui sont renvoyés à Gigaset Technologies dans le cadre d'un échange, redeviennent sa propriété.

- Cette garantie porte sur les nouveaux appareils achetés dans l'Union européenne. Ils sont échangés contre un appareil équivalent ou réparés gratuitement par Gigaset Technologies, à sa discrétion. Le garant est Gigaset Technologies GmbH, Frankenstraße 2, D-46395 Bocholt.
- Les revendications accrues ou autres sont exclues de cette garantie du fabricant. Gigaset Technologies décline toute responsabilité concernant les arrêts d'exploitation et les pertes de bénéfices et de données, ainsi que des logiciels exécutés par le client ou d'autres informations. Le client est responsable de leur sauvegarde. Le déni de responsabilité ne s'applique pas lorsqu'il est interdit, par exemple, en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas d'intention délictueuse, de négligence grave, de décès, de blessure corporelle ou de risque sanitaire ou en cas de violation d'obligations contractuelles majeures. Le droit à la réparation du dommage en cas de violation d'obligations contractuelles majeures est toutefois limité aux dommages prévisibles et habituels dans le cadre du contrat, sauf en cas d'intention délictueuse, de négligence grave, de décès, de blessure corporelle ou de risque sanitaire ou en cas de responsabilité découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- La mise en oeuvre de la garantie ne prolonge pas la période de garantie.
- Si la garantie ne s'applique pas, Gigaset Technologies se réserve le droit de facturer l'échange ou la réparation au client. Gigaset Technologies l'en informera au préalable.
- Les dispositions précédentes n'impliquent pas une modification de la règle de charge de la preuve au détriment du client.
- Cette garantie est régie par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Ce choix de législation ne prive pas le consommateur de la protection que lui assurent les dispositions auxquelles il ne peut être dérogé par accord selon la loi de l'État dans lequel se trouve sa résidence habituelle (principe de faveur).

Pour faire valoir et avoir recours à cette garantie, veuillez contacter le service clientèle du garant.

Vous trouverez les numéros sur notre portail de service sur:

www.gigaset.com/service

Pour la France, la présente garantie ne limite en rien, ni ne supprime, les droits du Client issus des articles suivants du Code Civil Français et du Code de la Consommation Français :

■ **Article L217-3**

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19. Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

- Pour la France, la présente garantie ne limite en rien, ni ne supprime, les droits du Client issus des articles suivants du Code Civil Français et du Code de la Consommation Français :

■ **Article L217-3**

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5. Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19. Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

■ Article L217-4

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

■ Article L217-5

« I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage. II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat. III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

■ Article L217-6

« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. »

■ Article L217-7

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois. Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

■ Article L217-4

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

■ Article L217-5

« I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage. II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat. III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

■ **Article L217-6**

« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. »

■ **Article L217-7**

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois. Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

Homologation

La téléphonie Voix sur IP (VoIP) est possible via l'interface LAN (IEEE 802.3).

En fonction de l'interface de votre réseau de télécommunication, l'installation d'un routeur/switch supplémentaire peut s'avérer nécessaire.

Pour de plus amples informations, contactez votre fournisseur d'accès Internet.

Les spécificités nationales sont prises en compte.

Par la présente, la société Gigaset Technologies GmbH déclare que les types de systèmes radio suivants sont conformes à la directive 2014/53/UE. **BasicLine IP**

Le texte complet de la déclaration de conformité UE est disponible à l'adresse Internet suivante : **www.gigaset.com/docs**

Utilisation du produit au Royaume-Uni :

Par la présente, la société Gigaset Technologies GmbH déclare que les types de systèmes radio suivants sont conformes à la directive Radio Equipment Regulations 2017 : **BasicLine IP**

Le texte complet de la déclaration de conformité britannique est disponible à l'adresse Internet suivante : **www.gigaset.com/docs**

Dans certains cas, cette déclaration peut également figurer dans les fichiers « International Declarations of Conformity » ou « European Declarations of Conformity ».

Conseils d'entretien

Essuyer l'appareil avec un chiffon humide ou un chiffon antistatique. Ne pas utiliser de solvants ou de chiffon microfibre.

Ne jamais utiliser de chiffon sec pour éviter tout risque de charge statique.

En cas de contact avec des substances chimiques, il peut arriver que la surface de l'appareil soit altérée. En raison du grand nombre de produits chimiques disponibles dans le commerce, il ne nous a pas été possible de tester toutes les substances.

En cas de détérioration de la surface brillante, il est possible d'utiliser un produit de lustrage pour écrans de téléphones portables.

Contact avec des liquides

Si l'appareil a été mis en contact avec des liquides :

1. **Débrancher tous les câbles de l'appareil.**
2. Laisser le liquide s'écouler de l'appareil.
3. Sécher toutes les parties avec un chiffon absorbant.
4. Placer ensuite l'appareil dans un endroit chaud et sec **pendant au moins 72 heures (ne pas le placer : dans un micro-ondes, un four, etc.)**.
5. **Attendre que l'appareil soit sec pour le rallumer.**

Une fois complètement sec, il est possible que le combiné puisse fonctionner à nouveau.

Environnement

Gestion de l'environnement

Pour avoir plus d'informations sur les produits et les procédés respectueux de l'environnement, consultez également l'adresse Internet suivante : **www.gigaset.com**.



La société Gigaset Communications GmbH est certifiée conforme aux normes internationales ISO 14001 et ISO 9001.

ISO 14001 (Environnement) : certification attribuée depuis le 13 mai 2024 par TÜV SÜD Management Service GmbH.

ISO 9001 (qualité) : certification attribuée depuis le 13 mai 2024 par TÜV SÜD Management Service GmbH.

Mise au rebut

Ne pas jeter les batteries avec les ordures ménagères. Respecter les dispositions locales en matière de traitement des déchets. Pour plus d'informations, contacter la mairie.



La procédure d'élimination des produits électriques et électroniques diffère de celle des déchets ménagers et nécessite l'intervention de services désignés par les pouvoirs publics ou les collectivités locales.

Le symbole de la poubelle barrée signifie que la directive européenne 2012/19/CE s'applique à ce produit.

Le tri et la collecte séparée d'appareils usagés aident à prévenir tout impact négatif sur l'environnement ou la santé publique. Il s'agit d'une condition primordiale pour le traitement et le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés.

Pour plus d'informations sur le traitement des appareils usagés, contacter la mairie ou la déchetterie la plus proche.

Logiciel Open Source

Généralités

Votre produit Gigaset comprend, entre autres, un logiciel Open Source soumis à plusieurs conditions de licence. L'octroi des droits d'exploitation de ce logiciel Open Source qui dépassent la simple utilisation du produit livré par Gigaset Technologies GmbH est règlementé par les conditions de licence du logiciel Open Source.

La liste de logiciels ouverts utilisés et les licences éventuellement nécessaires pour ces logiciels ouverts sont mises à disposition sur la page d'accueil du configurateur Web du produit.

Si Gigaset est obligé par une licence OSS de fournir le code source d'un module OSS (GPL V2, LGPL 2.1, MPL, etc.), vous trouverez le code source, la documentation et toutes autres informations complémentaires à l'adresse : **gigaset.com/opensource**

Caractéristiques techniques

Puissance absorbée

Gigaset BasicLine IP	< 3,0 W
Mode veille	1,87 W
Pendant la communication	1,96 W

Caractéristiques techniques générales

Station de base

Puissance d'émission	Puissance moyenne 10 mW par canal, puissance d'impulsion 250 mW
----------------------	---

Bloc secteur

Marque	Salom Electric (Xiamen) Co. Ltd. Registre du commerce : 91350200612003878C 31 Building, Huli Industrial District, Xiamen, Fujian 361006, P.R. Chine
Identifiant modèle	C812 (Version UE) C813 (Version RU)
Tension d'entrée	100-240 V
Fréquence du courant alternatif d'entrée	50/60 Hz
Tension de sortie	5,0 V
Courant de sortie	1,0 A
Puissance de sortie	5,0 W
Rendement moyen en mode actif>	73,62 %
Consommation d'énergie à charge zéro	< 0,10 W

Publication par la
Gigaset Technologies GmbH
Frankenstraße 2, D-46395 Bocholt

© **Gigaset Technologies GmbH 2026**

Sous réserve de disponibilité.

Tous droits réservés. Droits de modification réservés.

www.gigaset.com